

Conseil plénier de l'Institut de Recherches Carré de Malberg

Réunion du 12 mars 2024 (17 h), salle 339 de l'Escarpe

Présents : 6 enseignants-chercheurs, 6 doctorants

Compte-rendu

Préalable : Présentation de Monsieur Piotr Ostrowski, doctorant polonais actuellement en séjour de recherche à l'IRCM et qui prépare une thèse sur « *la confiance dans la juridiction administrative* ».

1. Activités collectives pour l'année en cours

Les événements suivants seront organisés dans le cadre de l'IRCM, ces prochaines semaines ou ces prochains mois :

- Rencontre avec le Conseil d'Etat, le mercredi 3 avril 2024
- Colloque organisé en partenariat avec l'université de Leicester sur « le féminisme et la COUR EDH », le vendredi 17 mai 2024
- Dialogue entre la Cour européenne des droits de l'Homme et la doctrine, le 14 juin 2024
- Colloque organisé en coopération avec l'Institut Michel Villey sur « Le droit constitutionnel du Conseil d'État. Réflexions sur la façon dont le Conseil d'État interprète la Constitution », le jeudi 12 septembre
- Rencontres organisées, à Strasbourg, en coopération entre la Société française pour la philosophie et la théorie juridique (SFPJ), l'IRCM et le CEIE, en septembre 2024
- Séminaires doctoraux de Droit public organisés en coopération entre le CEIE et l'IRCM

2. Subvention au concours Cassin (édition 2024)

Le Conseil décide, à l'unanimité des votants, de renouveler le soutien de l'IRCM au bon déroulement de l'édition 2024 du concours René Cassin des droits de l'Homme et d'accorder à celui-ci une subvention de 1.000 euros.

3. Subvention au concours Eisenmann

Le Conseil décide, à l'unanimité des votants, d'apporter son soutien au concours Charles Eisenmann, organisé en 2024 par l'association Média Droit, dans le cadre du Tribunal administratif de Strasbourg, et accorde à celle-ci une subvention de 200 euros.

4 Réforme des aides à la mobilité des doctorantes et doctorants

Le dispositif actuellement pratiqué par l'ED101 et les UR et UMR qui en relèvent, consistant dans l'attribution d'une certaine somme affectée au remboursement des frais de déplacement des doctorants et doctorantes, a été remis en cause par le service comptable de l'Université, qui a bloqué tous les paiements et demandé une modification des procédures. Celles-ci prendront dorénavant la forme de l'attribution d'une subvention sur la base d'un barème adopté par les conseils de l'ED et des UR et UMR.

Ce barème et, plus largement, le règlement régissant ces subventions a été adopté par le conseil de l'ED101 lors de sa réunion du 23 février 2024. Il est repris à son compte par la Fédération de la recherche, conformément à son conseil 12 mars 2024.

Il est proposé au Conseil de l'IRCM d'adopter les mêmes dispositions, à savoir le cadre réglementaire suivant :

La Direction de l'Institut se prononce sur les demandes de soutien à la mobilité présentées par les doctorants (mobilité nationale ou internationale, participation à une école d'hiver ou d'été, soutien à l'encadrement pédagogique). Ce soutien intervient en complément de celui accordé par l'Ecole Doctorale des Sciences juridiques (ED 101)

La Direction décide si un soutien financier sera accordé et, dans l'affirmative, pour quel montant. A cette fin, et sous contrainte des capacités budgétaires de l'Institut, le critère privilégié est la cohérence du projet de mobilité avec le doctorat. Une attention particulière sera portée aux demandes émanant de doctorants dépourvus de financement dédié et de doctorants qui n'ont pas encore bénéficié d'un soutien de l'Institut et de l'École doctorale.

et le tarif suivant :

<i>Mobilité nationale</i>	<i>Mobilité internationale</i>
<i>50 euros</i>	<i>100 euros</i>
<i>100 euros</i>	<i>200 euros</i>
<i>150 euros</i>	<i>300 euros</i>
<i>200 euros</i>	<i>400 euros</i>
	<i>500 euros</i>

Le Conseil de l'Institut a adopté, à l'unanimité des votants, ces nouvelles modalités de soutien à la mobilité des doctorantes et des doctorants.

5 Coopération avec le Conseil d'Etat

La Section du rapport et des études du Conseil d'État a lancé un "appel à manifestation d'intérêt" auprès de plusieurs universités pour développer un "projet commun". Les propositions seront examinées par un "conseil scientifique". Parmi les pistes envisagées et sans empiéter sur les rencontres déjà organisées avec la Section du contentieux, le Pr. Nicolas Chiffлот a proposé la tenue régulière d'une conférence sur l'étude annuelle du Conseil d'État. Une telle conférence pourrait être pérenne (les mois d'octobre ou de novembre de chaque année par exemple) et, à chaque fois, plusieurs de nos collègues seraient sollicités en tant que "discutants". L'ensemble serait coorganisé par la Faculté de Droit et l'IRCM. D'autres propositions ont également été formulées, dans le domaine de la formation, et portent sur des stages de découverte et des visites du Conseil d'Etat.

Le Conseil se prononce très favorablement sur ce projet.

6 Coopération avec le GRALE

Le GRALE (Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe) est un groupement d'intérêt scientifique qui a pour mission de promouvoir les recherches sur les collectivités locales, l'action publique territorialisée et les problèmes juridiques qui s'y rapportent. Il réunit environ 80 centres de recherches et institutions scientifiques. Il est dirigé par les Pr. Nicolas Kada et Olivier Renaudie.

L'IRCM est associé de très longue date aux activités du GRALE et est traditionnellement représenté au sein de son conseil scientifique par le Professeur Robert Hertzog. Celui-ci a souhaité, pour des raisons personnelles, mettre fin à ses fonctions. Il est proposé de le remplacer par le Pr. Christophe Pierucci qui, par ailleurs, a repris la direction du parcours de Master ALORE (Administration locale et régionale en Europe).

Le Conseil se prononce, à l'unanimité des votants, en ce sens.

7 Projet de recherche en coopération avec le CDPF

Le Pr. Emanuel NETTER (CDPF) a engagé un projet de recherche sur la diffusion de la régulation par la "conformité" et ses implications dans le cadre du droit européen du numérique (à l'instar du DSA) mais également bien plus largement. Il propose d'associer à ses travaux (dans le cadre d'une demande de financement IDEX attractivité qu'il a déposée) les membres des autres centres de recherche qui seraient intéressés par un tel programme de recherche, en droit privé et en droit public.

8 Aide au montage de projets de recherche européens

Le Pr. Julien Pénin, VP Recherche délégué pour les SHS, a informé de ce que l'Université de Strasbourg et le CNRS ont recruté deux ingénieurs, spécialement pour les SHS, en charge de l'accompagnement au montage de projets européens (ERC, Horizon...). Ces deux collègues se proposent d'entrer en contact avec les chercheurs des unités en SHS qui seraient intéressés par une telle perspective.

Les membres de l'IRCM intéressés sont invités à se manifester.

9. Motion sur le projet de fermeture de la bibliothèque juridique de l'Escharpe

Suite à la motion adoptée par le Conseil de la Faculté de Droit, le Conseil de la Fédération de la recherche et les Conseil des UR et UMR ont adoptés des résolutions en soutien à la démarche de la Faculté. Dans ce cadre, le Conseil de l'IRCM a adopté, à l'unanimité des votants, la motion suivante :

Le Conseil de l'Institut de recherches Carré de Malberg appuie sans réserve la Motion du 27 février 2024 du Conseil de la Faculté de Droit relative au maintien de la Bibliothèque de l'Escarpe

Le Conseil de l'Institut tient à rappeler la volonté des enseignants-chercheurs et des doctorants à disposer d'une bibliothèque de recherches à proximité immédiate des unités de recherche.

Le Conseil de l'Institut souhaite dans la mesure du possible que les plages d'ouverture de la Bibliothèque soient renforcées, notamment en fin de journée et pendant la période estivale

10. Calendrier

Calendrier des inscriptions en doctorat

- Premières inscriptions : 01/07 - 15/09
- Réinscriptions en années 2 à 5 : 01 - 30/06
- Réinscriptions en années 6 et plus : 01/07 - 31/08
- Date limite de soumission de la proposition de jury pour une soutenance en 2024 : 10/10

Audition des candidates et candidats au contrat doctoral : mercredi 10 juillet